

SYNTHÈSE QUESTIONNAIRES SPHÈRE PATRIMONIALE

Depuis le 1er janvier 2013, en l'absence d'un véritable dialogue social, certaines DDFIP/DRFIP ont lancé des tests de rapprochement Service de la publicité foncière/service enregistrement et/ou, des tests de pôles patrimoniaux de contrôle corrélé revenus/patrimoine (14 directions listées par la DGFIP), et ce, alors même que la DGFIP se refuse toujours à dresser un état des lieux des services de la sphère patrimoniale (Fiscalité Immobilière, Brigade FI, Cellule CSP, Service enregistrement, Service de la Publicité Foncière).

Au mois de février, le collectif Patrimoine de la CGT Finances Publiques a donc élaboré un questionnaire à destination des agents travaillant dans ces services afin d'établir cet état des lieux.

26 FI, FIE BFI, BFI/DFE, Cellules CSP, et, 33 SPF et services enregistrement nous ont répondu, donnant une photographie éloquent de la situation dans ces services, même si elle repose sur un petit échantillon (**pour info à la DGFIP : 170 FI, 193 FIE, 73 BFI et 194 pôles enregistrement + 37 services enregistrement, 354 SPF (sauf Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle).**

Dans le détail :

- 4 BFI/DFE, 21 FI et FIE et 1 cellule CSP.
- 7 départements sont en situation de pôle patrimonial de contrôle corrélé revenus/patrimoine. Certains ont déjà constitué des pôles depuis plusieurs années.
- 12 SPF, 21 Services enregistrement et pôles enregistrement (grande majorité de réponses des structures en pôle)

1 - La situation des effectifs

La situation des effectifs est sans surprise, peu brillante, à l'image de l'ensemble des services de la DGFIP.

Les suppressions d'emploi depuis 2005 :
Sur les 4 BFI : -1 A, -1B, -1C
Sur les 21 FIE et FI : -10 A, -15B, -19C
Sur 1 cellule CSP : pas de suppression d'emploi depuis 2005

a) Sur 26 FI, FIE BFI, BFI/DFE, Cellule CSP :

Les plus touchés par les suppressions d'emploi des dernières années, sont les agents C et B des services FI, et ce, même dans les directions où les tâches de gestion FI3S sont restées en FI et n'ont pas été transférées aux services de l'enregistrement.

Sur 4 BFI/DFE, 3 ont des effectifs insuffisants pour assurer les tâches de contrôle, et, quand il y en a, celles de gestion.

Sur 21 FI et FIE, seules 4 ont des effectifs suffisants, mais, même pour ces dernières, si le contrôle est fait, c'est au détriment de la gestion (ou inversement).

Montreuil, le 19 juillet 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
• dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

b) Sur 33 SPF et services enregistrement :

Les suppressions d'emplois depuis 2005 :
Sur les 12 SPF : -8B, -51C
sur les 21 Services enregistrement et pôles enregistrement : -2A, -5B, -37C

Les agents de la catégorie C ont payé le plus lourd tribut !

Dans les SPF, cette saignée est la conséquence du déploiement de FIDJI et Téléactes.

Dans les services enregistrement, la concentration en pôle s'est accompagnée de nombreuses suppressions d'emploi. De nombreux C et B sont également ponctionnés par les Services des Impôts des Entreprises pour des tâches ponctuelles, voire définitivement transférés, certains chefs de SIE anticipant un départ de leur service enregistrement vers le SPF.

Le bilan de la création des pôles enregistrement est un échec. Les petites structures enregistrement ne veulent pas basculer en pôle, car, elles peuvent fonctionner si elles ont les effectifs suffisants.

Les agents souffrent également de la polyvalence et du manque de formation.

2 - L'encadrement des services :

Problème récurrent de pilotage des FI, BFI, pôles patrimoniaux, entre le A + dédié et le chef du SIP. De plus, certains A + dédiés sont partagés entre plusieurs services.

Enfin, trop souvent, l'encadrement de ces services n'est pas suffisamment technique en fiscalité patrimoniale. Le chef dédié des pôles patrimoniaux vise tous les travaux des agents A et B, alors même qu'il n'a aucune technicité. Les agents ont donc perdu la signature sur tout le contentieux et le gracieux. Tout ceci est infantilisant pour eux et ressenti comme une régression.

Les agents de l'enregistrement souffrent également de l'absence de soutien technique sur l'interprétation des textes, et de « référents » spécialisés, nécessaires pour l'exercice de leur métier, alors même qu'ils sont très

sollicités par les contribuables et les professionnels sur les questions de législation.

Inquiétude dans les SPF sur le devenir des chefs de contrôle (A et B) en cas de rapprochement avec les services de l'enregistrement.

3 - S'agissant des conditions de travail :

Les agents dénoncent :

- ❖ un matériel informatique dépassé, et insuffisant (imprimantes partagées, difficultés pour obtenir des consommables),
- ❖ des applications informatiques peu efficaces (BNDP, MOOREA...),
- ❖ les nuisances du travail en plateau (organisation très fréquente dans les SPF et les pôles),
- ❖ la charge croissante de la réception téléphonique,
- ❖ l'absence d'accueil confidentiel dans les services enregistrement, mais aussi en FI où il s'effectue bien souvent dans les bureaux des agents, sans mise à disposition de box dédiés,
- ❖ l'absence de sécurité des agents et des paiements.

Le stockage des archives des FI, SPF et services enregistrement est un problème récurrent : place insuffisante, archives éloignées du site, dispersées sur plusieurs résidences, bien souvent la conséquence de regroupements géographiques et de concentration en pôles de ces différentes structures. Pour les FI ce n'est pas sans conséquence en matière de

contrôle fiscal patrimonial, celui-ci nécessitant notamment une conservation des documents sur le long terme.

Et l'Etat a également une obligation légale de conserver les actes.

4 - Les missions :

Dans les FI, FIE BFI, BFI/DFE, Cellule CSP, à de rares exceptions, les témoignages pointent des effectifs et des moyens très insuffisants pour assurer à la fois les tâches de contrôle et de gestion.



Dans nombre de SPF et services enregistrement, les retards sont conséquents dans la publication et l'enregistrement des actes et déclarations. Certaines directions font bien souvent appel à des renforts ponctuels, des stagiaires, des auxiliaires...

Pour « gérer » le retard dans les services enregistrement, des directions ont également pris des mesures d'allègement excessif dans la saisie des extraits d'acte.

Si certains services ne rencontrent pas de retard, cela est dû à la conjoncture actuelle (baisse du marché de l'immobilier). Cependant, ils peuvent « plonger » en période de vote de nouvelles lois fiscales patrimoniales (avantage type Sellier, donations, successions...) ou /et de reprise du marché immobilier, et surtout suite à de nouvelles suppressions d'emploi.

✓ **PETIT BILAN** sur la relance des successions et les tâches de gestion FI3S transférées de certaines FI vers un service de l'enregistrement : il est **TRÈS NÉGATIF**.

La relance n'est pas faite ou avec du retard dans ces services enregistrement, quand la priorité est donnée aux autres tâches du service.

Ceci a des conséquences néfastes sur le contrôle FI ! La DGFIP souhaite pourtant généraliser ce transfert dans toutes les directions dans le cadre d'un rapprochement SPF/enregistrement !

La passerelle MOOREA/FI3S censée « faciliter » la saisie est également un échec : de nombreuses anomalies (doublons ...) doivent être traitées. Ce qui constitue une charge de travail supplémentaire pour les agents.

5 - Le bilan de cet état des lieux

Le bilan est très négatif, même s'il repose sur un petit échantillon, il démontre que les réformes passées – la concentration en pôles (FI, enregistrement), la dématérialisation, les transferts de mission - ont généré des vagues de **suppressions d'emplois**. La séparation

des missions de gestion et de contrôle en FI n'est pas un gain de qualité pour le contrôle fiscal. La concentration en pôle dégrade la mission de service public.

Majoritairement, les moyens ne sont pas mis sur l'encadrement technique, la formation, les conditions de travail des agents.

Les agents de la sphère patrimoniale sont attachés à leurs missions. Aujourd'hui, beaucoup sont écoeurés par le retard pris dans leurs travaux, qu'il s'agisse de la gestion ou du contrôle. Dans les services enregistrement et les SPF (saisie des actes et déclarations, saisie des extraits, mise à jour du fichier et scannage des actes), le retard accumulé a des conséquences directes sur le contrôle fiscal. Ce dernier est dégradé, car la Base Nationale des Données Patrimoniales n'est pas ou mal alimentée.

Le retard dans la mise à jour du fichier dans les SPF a également un impact direct sur la mise à jour des fichiers de taxe foncière (contentieux supplémentaire pour les SIP).

La concentration en pôle pour les structures de la sphère patrimoniale a eu des conséquences néfastes sur le service public : les usagers subissent les contraintes de l'éloignement.

Afin de pallier les suppressions d'emploi, les directions donnent la priorité à certaines missions, prônent des mesures de simplification, au détriment de la qualité.

C'est dans ce contexte que la DGFIP avait lancé ses « tests » au début de cette année. Et aujourd'hui il apparaît évident qu'elle continue d'ignorer l'état des services de la sphère patrimoniale au regard des projets destructeurs annoncés dans le cadre sa Démarche Stratégique présentée cet été. (cf. tracts).

**La CGT Finances Publiques
exige l'arrêt de ces soi-disants tests ou
expérimentations
et le retrait de la Démarche Stratégique.**
